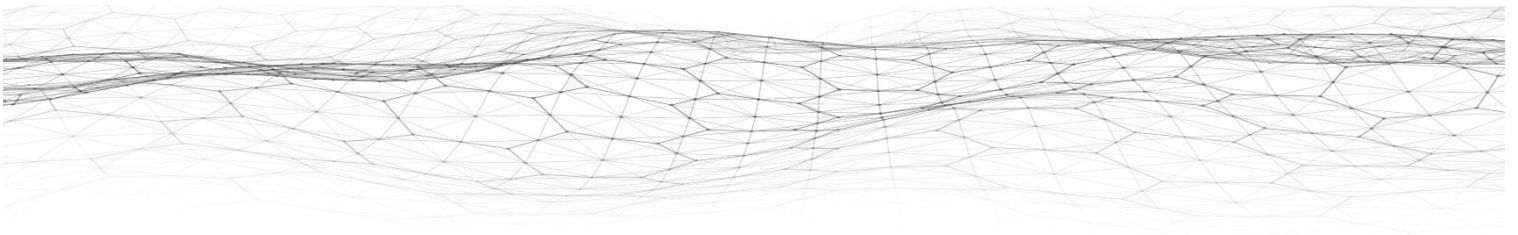


Rapport financier pour le deuxième trimestre de l'exercice 2020-2021

Non audité



La Banque de l'infrastructure du Canada est une société d'État en propriété exclusive
du gouvernement du Canada.

Table des matières

Message aux lecteurs	1
Rapport de gestion	2
États financiers	6
Responsabilité de la direction à l'égard des renseignements financiers	7
État intermédiaire résumé de la situation financière (non audité).....	8
État intermédiaire résumé du résultat net et du résultat global (non audité)	9
État intermédiaire résumé des variations des capitaux propres (non audité).....	10
État intermédiaire résumé des variations des capitaux propres (non audité).....	10
Notes aux états financiers intermédiaires résumés (non audités)	12

Message aux lecteurs

Les présents états financiers intermédiaires résumés trimestriels ont été préparés conformément à la norme comptable internationale (IAS) 34, Information financière intermédiaire; ils doivent être lus conjointement avec les états financiers annuels audités au 31 mars 2020, ainsi qu'avec le rapport explicatif inclus dans ce rapport financier trimestriel.

Les présents états financiers intermédiaires résumés trimestriels s'appuient sur les mêmes méthodes comptables et de calcul que celles utilisées dans le cadre de la préparation des plus récents états financiers annuels audités.

Les présents états intermédiaires résumés trimestriels respectent la Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État du Conseil du Trésor du Canada. Comme il n'y a pas d'exigence voulant que les états financiers inclus dans le présent rapport financier trimestriel fassent l'objet d'une vérification ou d'un examen, ces états financiers n'ont pas été vérifiés ou examinés par un auditeur externe.

À l'occasion, nous formulons des énoncés prospectifs à l'écrit ou à l'oral. Il est possible que nous fassions des énoncés prospectifs dans le présent rapport financier trimestriel. Ces énoncés prospectifs comprennent notamment des déclarations portant sur les objectifs et les stratégies mises en œuvre par la société, ainsi que des déclarations liées aux perspectives, plans, attentes, anticipations, estimations et intentions de cette dernière. Par leur nature même, ces énoncés reposent sur de multiples facteurs et hypothèses, et ils sont assujettis à des incertitudes et à des risques intrinsèques, d'ordre tant général que spécifique. Compte tenu de ces incertitudes, les prédictions, prévisions, projections et autres aspects des énoncés prospectifs sont susceptibles de ne pas se concrétiser. Un nombre important de facteurs pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des attentes exprimées.

Rapport de gestion

Le présent rapport de gestion a pour but de donner aux lecteurs l'opinion de la direction sur la stratégie et le rendement de la société, et devrait être lu conjointement avec les états financiers non audités pour le trimestre clos le 30 septembre 2020. Sauf indication contraire, les chiffres sont exprimés en dollars canadiens.

Aperçu

La BIC fait partie de la solution visant à générer à long terme des effets positifs importants sur la croissance de l'économie canadienne. En misant sur des investissements privés et institutionnels dans des projets d'infrastructure générateurs de revenus, la BIC rehausse la capacité du Canada d'enregistrer une croissance économique durable et d'assurer la transition vers une économie à faibles émissions de carbone.

La BIC est un outil supplémentaire qui permet aux promoteurs de projets des administrations fédérale, provinciales, territoriales, municipales et autochtones (FPTMA) de combiner le financement public et les investissements privés et institutionnels pour réaliser leurs priorités en matière d'infrastructure. Un volet crucial du mandat de la BIC consiste à appuyer des projets à incidence élevée qui ne verraient pas le jour – faute d'un financement facilement accessible – et à faire en sorte qu'ils deviennent réalité.

La BIC travaillera en étroite collaboration avec des partenaires des administrations fédérales, provinciales, territoriales, municipales et autochtones ainsi que les investisseurs privés et institutionnels afin d'offrir des conseils sur l'investissement dans de nouvelles infrastructures au Canada, d'investir dans ces infrastructures et de développer la recherche et les connaissances dans ce domaine. Ces trois responsabilités centrales définissent le développement de la BIC en tant que centre d'expertise.

En collaboration avec des partenaires des secteurs public et privé, la BIC investira 35 milliards de dollars afin d'accroître considérablement les investissements dans de nouvelles infrastructures au Canada. La BIC continue de privilégier les investissements dans des secteurs prioritaires, notamment les secteurs du transport en commun, des infrastructures vertes, de l'énergie propre, du commerce et du transport ainsi que des services Internet à haut débit.

Stratégie et résultats

Dans le contexte difficile et inédit créé par la pandémie, la BIC, sous la direction de son conseil d'administration, se concentre sur un certain nombre de priorités tout en assurant la continuité des activités et la sécurité de ses employés et partenaires.

Lancement du Plan de croissance :

La BIC accélère son plan d'investissement pluriannuel dans les infrastructures afin de jouer un rôle constructif dans la relance économique du Canada. Notre intention est d'effectuer des investissements dans des secteurs qui ont une incidence économique immédiate et qui produisent des résultats positifs à long terme.

Notre Plan de croissance de dix milliards de dollars a été lancé le 1^{er} octobre 2020. Il comprend des initiatives dans six domaines : le transport en commun pour des déplacements plus propres, grâce à des autobus à émission zéro. Le Plan comprend aussi l'énergie propre, telles que les interconnexions. Il inclut aussi les infrastructures vertes, qui mettent l'accent sur la rénovation écoénergétique de bâtiments. Le Plan se concentre également sur la connectivité Internet à haut débit pour les collectivités mal desservies. Il comprend aussi les infrastructures liées à l'agriculture, en commençant par l'irrigation qui est associée au commerce et au transport. Finalement, le Plan de croissance prévoit l'accélération des projets d'infrastructure dans l'ensemble des initiatives de la BIC.

Exécution du développement de projets et occasions d'investissement

Le premier projet relevant du Plan de croissance, qui a été élaboré au cours du trimestre et a été annoncé le 9 octobre 2020, consiste en une participation potentielle de 407 millions de dollars dans un investissement de l'Alberta de 815 millions de dollars, qui permettra de moderniser l'infrastructure de districts d'irrigation et d'augmenter la capacité de stockage d'eau.

De façon plus générale, la BIC poursuit ses activités dans le cadre de projets déjà annoncés. Elle participe activement et officiellement à des projets dans toutes les régions du pays, soit dans de petites villes, dans le Nord et dans de grands centres urbains. La BIC exerce une influence importante sur les projets de tous ses secteurs prioritaires. Nos projets contribueront à l'atteinte d'objectifs environnementaux et de durabilité ainsi qu'à la croissance économique.

Le mode et la structure de participation de la BIC vont de protocoles d'entente à la prestation de services-conseils, à des coentreprises et à la participation directe à des projets. Toutes ces initiatives concourent à l'atteinte d'un objectif : promouvoir de nouvelles options d'investissement dans des projets de concert avec des investisseurs privés et institutionnels.

Depuis le début de l'exercice, la BIC a évalué 68 projets. Cet exercice comporte des pourparlers avec plus de 200 promoteurs de projets publics provinciaux, territoriaux, municipaux et autochtones depuis mars 2020. Le nombre élevé de projets potentiels découle directement de notre travail de sensibilisation et de mobilisation.

Acquisition de connaissances et réalisation de recherches

L'objectif de la BIC est de s'associer à des experts de tout le Canada pour acquérir des connaissances, mener des recherches et diffuser ces informations de manière à soutenir les objectifs de la Société et à éclairer les promoteurs publics de projets d'infrastructure, les investisseurs privés et institutionnels ainsi que l'ensemble de la communauté responsable des politiques publiques.

Un cadre a été établi pour les politiques, les stratégies et les activités de recherche et une série initiale d'initiatives en matière de recherches prioritaires a été entreprise sur des sujets comme l'énergie propre et la finance durable. De plus, des interventions et des consultations auprès de leaders éclairés, de chercheurs universitaires, d'associations sectorielles et de chefs d'entreprise ont été amorcées en vue de la réalisation d'initiatives de recherche à court terme supplémentaires, qui permettront de combler des lacunes et de saisir des possibilités d'acquérir des connaissances et de mener des travaux de recherche.

Poursuite du processus de bonne gouvernance

Le conseil d'administration de la BIC a exécuté le processus approfondi et rigoureux qui préside au recrutement d'un nouveau chef de la direction. Le 9 novembre 2020, soit après la fin du trimestre, Ehren Cory a été nommé chef de la direction de la BIC.

Le 22 juin, les membres de la direction de la BIC ont comparu devant le Comité permanent des finances de la Chambre des communes pour présenter une vue d'ensemble du mandat de la BIC et répondre aux questions sur ses activités.

La BIC a publié son rapport annuel, qui est accessible sur son site Web.

État des activités

Les revenus depuis le début de l'exercice s'élèvent à 10,9 millions de dollars; cette somme tient compte des intérêts courus sur le prêt accordé pour la construction du Réseau express métropolitain (REM).

Nous continuons de calibrer nos ressources pour nous assurer de réaliser efficacement notre mandat. Le total des charges pour la période de six mois s'élève à 26,3 millions de dollars et comprend 14,5 millions de dollars liés aux activités de diligence raisonnable du Bureau de projet conjoint (BPC) pour le projet de train à grande fréquence (TGF) de VIA Rail. Les dépenses d'exploitation avant les coûts du BPC sont inférieures aux prévisions parce que les charges salariales et les coûts de rémunération connexes de même que les frais de consultation ont été moins élevés que prévu. Les coûts du BPC se maintiennent à un niveau inférieur aux prévisions, mais nous prévoyons que les frais de consultation augmenteront au cours de l'année, car les activités de diligence raisonnable liées au projet du TGF sont bien avancées.

La BIC attache une grande importance à la diversité et à l'inclusion. Cinq des 11 administrateurs, ou 46 %, sont des femmes, ce qui fait de la BIC un modèle de diversité. En date du 30 septembre 2020, 41 % des membres du personnel, soit 24 des 58 employés, étaient des femmes.

De plus, la BIC poursuit et renforce son engagement à promouvoir le bilinguisme; elle offre des services dans les deux langues officielles, veille à ce qu'un nombre substantiel de cadres supérieurs soient entièrement bilingues et appuie les employés qui prennent des cours de langue pour parfaire leur maîtrise des deux langues officielles.

Tout au long du trimestre, nous avons continué de soutenir les activités par la mise en œuvre de systèmes de base et l'adoption de processus et de procédures de gestion des risques d'investissement et d'entreprise.

Le modèle d'affaires de la BIC vise à mobiliser et à mettre à profit des capitaux privés et institutionnels ainsi qu'à attirer des investissements pour des projets. Pour accomplir ce mandat, nous devons effectuer des investissements sous forme de prêts ou de capitaux propres qui présentent un risque de remboursement plus élevé ou qui risquent de ne pas être rentables à court terme. Il est possible que certains investissements soient structurés de manière à générer un rendement seulement à long terme. Selon les exigences de présentation de l'information comptable, ces instruments doivent être comptabilisés à leur juste valeur à des taux d'actualisation fondés sur des risques, ce qui peut fortement réduire leur juste valeur lorsque l'investissement est financé. Notre double objectif est de concilier la mobilisation d'investissements privés et la gestion du risque pour la BIC, tandis que les provisions comptables reflètent le calcul de la juste valeur conformément aux pratiques reconnues, qui ne tiennent pas compte de l'objectif d'attirer les investissements.

Nous exerçons aussi une surveillance continue sur le risque de crédit des projets conformément aux pratiques exemplaires sectorielles. Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles, ce qui entraîne une perte financière pour la BIC. Les états financiers rendent compte de ce risque sous forme de provision pour pertes de crédit attendues. Pour déterminer si le risque de défaillance d'un instrument financier a changé depuis sa comptabilisation initiale, la BIC s'appuie sur des évaluations de crédit, des analyses des retards de paiement, des activités de surveillance et de suivi et des perspectives macroéconomiques, y compris des renseignements prospectifs. Au cours du trimestre, la BIC a augmenté la provision pour pertes de crédit attendues afin de rendre compte du climat d'incertitude économique accrue attribuable à la pandémie de COVID-19 et d'autres facteurs propres aux projets.

La BIC continue d'observer son plan de continuité des activités en lien avec la crise sanitaire, qui repose en grande partie sur le télétravail. La planification du retour au bureau se poursuit et s'appuie sur les indications des autorités de la santé et du gouvernement.

Aperçu

Les dépenses en infrastructures contribuent à un redémarrage sûr et à la reprise économique. La BIC mettra activement en œuvre son Plan de croissance et continuera de remplir son ambitieux mandat afin de faire croître les investissements dans de nouvelles infrastructures.

À notre avis, les infrastructures continueront de représenter une catégorie d'actif intéressante pour les investisseurs et il y a suffisamment de capital et d'intérêt sur le marché pour financer des projets. Avec le lancement du Plan de croissance, nous nous attendons à un regain d'intérêt des investisseurs privés et institutionnels pour les nouveaux projets d'infrastructure qui génèrent des revenus et ont des retombées positives pour les Canadiens.

États financiers

Responsabilité de la direction à l'égard des renseignements financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers intermédiaires résumés trimestriels, conformément à la Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État du Conseil du Trésor du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers trimestriels exempts d'anomalies significatives. Il incombe également à la direction de veiller à ce que tous les autres renseignements présentés dans le rapport financier trimestriel correspondent, le cas échéant, à ceux présentés dans les états financiers intermédiaires résumés trimestriels.

Ces états financiers ont été établis d'après la norme comptable internationale (IAS) 34, Information financière intermédiaire. Ils n'ont pas été vérifiés ou examinés par un auditeur externe. À notre connaissance, les présents états financiers intermédiaires résumés trimestriels rendent fidèlement compte, dans tous leurs aspects significatifs, de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de la société, à la date et pour les périodes visées dans les états financiers trimestriels.



Michèle Colpron

Présidente, Comité des finances et de la vérification



Annie Ropar

Directrice principale et chef des directions financière et administrative

Le 27 novembre 2020

États financiers de la Banque de l'infrastructure du Canada

État intermédiaire résumé de la situation financière (non audité)

(en milliers de dollars canadiens)

Au	Note	30 septembre 2020	31 mars 2020
Actifs			
Actifs courants :			
Trésorerie		657 \$	221 768 \$
Financement public à recevoir lié aux dépenses de fonctionnement		8 548	8 612
TVH à recevoir		1 632	416
Charges payées d'avance		147	105
		10 984	230 901
Actifs non courants :			
Prêt à recevoir	7	1 220 241	1 075 131
Actif au titre du droit d'utilisation	8	3 310	3 441
Immobilisations corporelles	9	1 795	1 423
		1 236 330 \$	1 310 896 \$
Passifs et capitaux propres			
Passifs courants :			
Financement public différé lié aux investissements		- \$	221 000 \$
Créditeurs et charges à payer	10	9 531	8 506
Obligations locatives	8	224	221
		9 755	229 727
Passifs non courants :			
Passifs différés		729	512
Obligations locatives	8	3 680	3 793
Financement public différé lié aux dépenses d'investissement		1 598	1 423
		6 007	5 728
Capitaux propres		1 220 568	1 075 441
		1 236 330 \$	1 310 896 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État intermédiaire résumé du résultat net et du résultat global (non audité)
(en milliers de dollars canadiens)

	Note	Période de trois mois se terminant le 30 septembre		Période de six mois se terminant le 30 septembre	
		2020	2019	2020	2019
Produits :					
Produit d'intérêts		5 468 \$	3 316 \$	10 863 \$	5 964 \$
Provision pour pertes		(86 736)	–	(86 736)	–
		(81 268)	3 316	(75 873)	5 964
Charges					
Générales et administratives					
Rémunération		3 634	3 402	7 124	7 328
Honoraires		2 227	1 031	3 215	1 584
Administration		443	114	610	261
Locaux et matériel		144	155	301	309
Technologies de l'information		127	103	213	182
Amortissement		77	68	138	133
Déplacements et communications		18	179	100	383
Charge d'intérêts		22	22	44	44
Services consultatifs	13	7 876	–	14 516	–
Total des charges		14 568	5 074	26 261	10 224
Perte nette avant le financement public		(95 836)	(1 758)	(102 134)	(4 260)
Financement public :					
Crédits d'investissement		–	–	221 000	230 000
Crédits aux fins d'exploitation		14 491	5 006	26 123	10 091
Crédits en capital		77	68	138	133
		14 568	5 074	247 261	240 224
Résultat net et résultat global		(81 268) \$	3 316 \$	145 127 \$	235 964 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État intermédiaire résumé des variations des capitaux propres (non audité)
Pour la période de trois mois se terminant le 30 septembre
(en milliers de dollars canadiens)

Pour le trimestre clos le 30 septembre 2020	Capital social (note 1)	Bénéfices non distribués	Total des capitaux
Solde au 1 ^{er} juillet 2020	– \$	1 075 441 \$	1 075 441 \$
Résultat net et résultat global	–	(81 268)	(81 268)
Solde au 30 septembre 2020	– \$	994 173 \$	994 173 \$

Pour la période de trois mois se terminant le 30 septembre 2019	Capital social (note 1)	Bénéfices non distribués	Total des capitaux
Solde au 1 ^{er} juillet 2019	– \$	783 719 \$	783 719 \$
Résultat net et résultat global	–	3 316	3 316
Solde au 30 septembre 2019	– \$	787 035 \$	787 035 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État intermédiaire résumé des variations des capitaux propres (non audité)
Pour la période de six mois se terminant le 30 septembre
(en milliers de dollars canadiens)

Pour la période de six mois se terminant le 30 septembre 2020	Capital social (note 1)	Bénéfices non distribués	Total des capitaux
Solde au 1 ^{er} avril 2020	– \$	1 075 441 \$	1 075 441 \$
Résultat net et résultat global	–	145 127	145 127
Solde au 30 septembre 2020	– \$	1 220 568 \$	1 220 568 \$

Pour la période de six mois se terminant le 30 septembre 2020	Capital social (note 1)	Bénéfices non distribués	Total des capitaux
Solde au 1 ^{er} avril 2019	– \$	551 071 \$	551 071 \$
Résultat net et résultat global	–	235 964	235 964
Solde au 30 septembre 2019	– \$	787 035 \$	787 035 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Tableau intermédiaire résumé des flux de trésorerie (non audité)
(en milliers de dollars canadiens)

	Note	Pour la période de trois mois se terminant le 30 septembre		Pour la période de six mois se terminant le 30 septembre	
		2020	2019	2020	2019
Entrées (sorties) de trésorerie liées à ce qui suit :					
Activités de fonctionnement :					
Résultat net		(81 268) \$	3 316 \$	145 127 \$	235 964 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie :					
Produit d'intérêts couru sur le prêt à recevoir		(5 462)	(3 281)	(10 845)	(5 897)
Provision pour pertes		86 736	–	86 736	–
Charge d'intérêts sur les contrats de location des bureaux		22	22	44	44
Amortissement – actif au titre du droit d'utilisation		66	65	131	131
Amortissement – capital		77	68	138	133
Amortissement du financement différé lié aux dépenses en capital		(77)	(68)	(138)	(133)
Variation des passifs différés		198	(2)	216	442
Variation du fonds de roulement hors trésorerie :					
Financement public à recevoir lié aux dépenses de fonctionnement		(2 612)	(564)	64	(1 169)
Financement public à recevoir lié aux investissements		–	–	(221 000)	–
Financement public différé lié aux dépenses de fonctionnement		–	–	–	–
TVH à recevoir		(387)	(155)	(1 216)	(279)
Charges payées d'avance		(24)	(48)	(42)	(63)
Actif au titre du droit d'utilisation attribuable à un ajustement des loyers différés		–	–	–	129
Créditeurs et charges à payer		1 704	1 163	828	758
Financement public différé lié aux dépenses en capital ayant trait aux activités de fonctionnement		318	59	510	79
Déboursements de prêts		–	–	(221 000)	(230 000)
Total des entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités de fonctionnement		(709) \$	575 \$	(220 447) \$	139 \$
Activités de financement :					
Paiement des obligations locatives		(77)	(77)	(154)	(154)
Total des entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités de financement		(77) \$	(77) \$	(154) \$	(154) \$
Activités d'investissement :					
Acquisition des biens et équipements		(318)	(59)	(510)	(79)
Total des entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités d'investissement		(318) \$	(59) \$	(510) \$	(79) \$
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie au cours de la période		(1 104)	439	(221 111)	(94)
Trésorerie à l'ouverture de la période		1 761	423	221 768	956
Trésorerie à la clôture de la période		657 \$	862 \$	657 \$	862 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes aux états financiers intermédiaires résumés (non audités)

Pour la période de six mois se terminant le 30 septembre 2020

1. Loi constitutive, mission et activités de la société :

La Banque de l'infrastructure du Canada (la « BIC » ou la « société ») est une société d'État créée par une loi du Parlement (la *Loi sur la Banque de l'infrastructure du Canada* [la « Loi sur la Banque »]) le 22 juin 2017. La BIC a été constituée en personne morale au Canada; elle est détenue en propriété exclusive par le gouvernement canadien. Le capital social de la BIC est de 100 \$; il est réparti en 10 actions d'une valeur nominale de 10 dollars chacune (en dollars courants), soit un capital-actions total de 100 \$ (en dollars courants).

Son siège social est situé au 150, rue King Ouest, bureau 2309, Toronto (Ontario) M5H 1J9, Canada.

L'objectif de la BIC consiste à faire des investissements, ainsi qu'à attirer les investisseurs privés et institutionnels pour qu'ils investissent dans des projets d'infrastructure canadiens (ou partiellement canadiens) qui génèrent des revenus et servent l'intérêt public, par exemple en favorisant la croissance économique ou en contribuant à la durabilité des infrastructures canadiennes.

La BIC réalise des projets en collaboration avec des promoteurs des gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux, municipaux et autochtones, ainsi qu'avec le secteur privé. Les investissements de la BIC s'harmonisent avec les priorités économiques du gouvernement du Canada. La BIC a également pour mandat de fournir des services consultatifs aux promoteurs de projets dès les premières étapes du développement de projet afin de maximiser le potentiel de ce dernier.

À l'heure actuelle, la BIC reçoit des crédits du gouvernement du Canada. Le Parlement a accordé à la BIC jusqu'à 35 milliards de dollars sur 11 ans (jusqu'à la fin de l'exercice 2027-2028), ainsi que les pouvoirs nécessaires pour participer à des opérations d'infrastructures. Sur ces 35 milliards de dollars, le gouvernement du Canada prévoit affecter 15 milliards de dollars à son cadre financier. Dans le cadre de l'octroi de cette aide financière fédérale de 15 milliards de dollars, la BIC fournira de nombreux instruments financiers, notamment des prêts, du capital-investissement et, le cas échéant, des garanties de prêt afin de mobiliser des capitaux privés dans les cas où aucun investissement n'aurait lieu autrement. La Société d'État décidera de l'utilisation des différents types d'instruments financiers en fonction des caractéristiques uniques de chaque transaction. Le modèle de la BIC vise à mobiliser des investissements privés et institutionnels et à en tirer profit de même qu'à associer les rendements financiers à l'achalandage et au risque lié aux recettes des projets d'infrastructure. Pour attirer des investissements privés et institutionnels vers des projets, un soutien pourrait être fourni à des taux inférieurs à ceux du marché, à des conditions plus flexibles ou sur une base subordonnée. Outre ce financement, sur 11 ans, la BIC devrait réaliser des investissements d'au moins cinq milliards de dollars dans des projets qui servent l'intérêt public dans chacun des secteurs prioritaires du transport en commun, du commerce et du transport, et des infrastructures vertes. De plus, la BIC cherchera à investir

un milliard de dollars au cours des dix prochaines années dans l'infrastructure à haut débit. Pour ce faire, la BIC devrait entre autres recourir à son Plan de croissance de dix milliards de dollars. Elle peut également investir dans d'autres segments du secteur des infrastructures, s'ils sont soutenus par des politiques gouvernementales, de même que dans des projets partout au pays.

La BIC n'est pas mandataire de Sa Majesté la Reine du Canada, sauf lorsqu'elle i) conseille les ministres, ministères, commissions et organismes fédéraux, ainsi que les sociétés d'État, au sens du paragraphe 83(1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (la « LGFP »), sur les investissements dans des projets d'infrastructure; ii) recueille et diffuse des données au titre de la Loi sur la Banque; iii) agit pour le compte du gouvernement fédéral pour la prestation de services ou de programmes et la fourniture d'une aide financière, aux termes de la Loi sur la Banque; et iv) mène toute activité utile à la réalisation de sa mission que le gouverneur en conseil peut préciser par décret. La BIC est également nommée dans la Partie I de l'Annexe III de la LGFP.

Conformément à l'alinéa 149(1)d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, la BIC est exemptée de l'impôt fédéral sur le revenu.

La BIC rend compte de ses activités au Parlement par l'intermédiaire du ministre de l'Infrastructure et des Collectivités.

2. Base d'établissement :

Les présents états financiers intermédiaires résumés trimestriels non audités ont été préparés conformément à la norme comptable internationale 34 (l'IAS 34), Information financière intermédiaire, telle qu'elle a été publiée par l'*International Accounting Standards Board* (l'IASB). Comme le permet cette norme, les présents états financiers intermédiaires résumés ne comprennent pas la totalité des informations dont la production est obligatoire dans les états financiers annuels, et ils devraient être lus conjointement avec les états financiers audités de la société pour l'exercice clos le 31 mars 2020.

Les états financiers ont été préparés sur la base du coût historique, sauf dans les cas où une norme internationale d'information financière (IFRS) particulière exige une évaluation de la juste valeur, comme il est expliqué ci-après dans les méthodes comptables.

Tous les montants présentés dans ces états financiers et les notes sont en milliers de dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la BIC, sauf indication contraire.

3. Principales méthodes comptables :

Les méthodes comptables utilisées dans les présents états financiers intermédiaires sont les mêmes que celles qui sont expliquées à la note 3 des états financiers annuels audités de la société pour l'exercice clos le 31 mars 2020. Les états financiers intermédiaires devraient être lus conjointement avec les états financiers annuels audités.

4. Jugements, estimations et hypothèses comptables importants :

Dans la préparation des états financiers intermédiaires résumés, la direction est tenue de formuler des estimations et des hypothèses subjectives qui influent sur les valeurs comptables de certains actifs et passifs, ainsi que sur les montants déclarés de revenus et de charges enregistrés durant la période.

La direction a fondé ses hypothèses et ses estimations sur les informations qui étaient disponibles au moment où ces états financiers ont été préparés. Des changements importants dans les hypothèses sous-jacentes pourraient entraîner des changements importants dans les estimations correspondantes. Par conséquent, la direction revoit régulièrement ces hypothèses. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées de manière prospective, c'est-à-dire dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées et dans toute période future affectée.

Jugements

Des renseignements sur les jugements exercés dans l'application des méthodes comptables dont l'effet sur les montants comptabilisés dans les états financiers est le plus important sont présentés dans les notes qui suivent.

- Note 7 – Établir les critères permettant de déterminer si le risque de crédit associé à un actif financier a augmenté de manière importante depuis sa comptabilisation initiale, déterminer la méthode d'intégration des renseignements prospectifs dans la mesure des PCA et choisir et approuver les modèles utilisés pour mesurer les PCA.
- Notes 5 et 7 – Pour comptabiliser les actifs financiers de façon appropriée, la direction doit recourir à des jugements, notamment dans la détermination de la juste valeur des actifs, à savoir si les actifs satisfont aux critères de classification comme étant détenus uniquement en vue de recevoir le capital et les intérêts.

Hypothèses et incertitudes liées aux estimations

Des renseignements sur les hypothèses et les estimations importantes sont présentés dans les notes qui suivent :

- Note 7 – Dépréciation des instruments financiers : déterminer les données utilisées dans le modèle de mesure des PCA, y compris l'intégration des renseignements prospectifs et des probabilités connexes.

- Notes 5 et 7 – Détermination de la juste valeur des instruments financiers dont les données non observables sont importantes.

5. Juste valeur des instruments financiers :

Les actifs et les passifs financiers évalués à la juste valeur sont classés selon l'un des trois niveaux hiérarchiques décrits ci-dessous. Chaque niveau reflète l'importance des données utilisées aux fins de l'évaluation de la juste valeur des actifs et des passifs :

Niveau 1 – Les données qui sont fondées sur les prix cotés non rajustés sur des marchés actifs pour des instruments identiques.

Niveau 2 – Les données, autres que les prix cotés au niveau 1, qui sont observables pour les instruments, directement ou indirectement. Cette catégorie peut comprendre des instruments évalués à l'aide de prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments similaires, de prix cotés pour des instruments identiques ou similaires sur des marchés considérés comme moins qu'actifs ou d'autres techniques d'évaluation dans le cadre desquelles toutes les données importantes peuvent être observées directement ou indirectement à partir des données de marché.

Niveau 3 – Les données qui sont non observables. Cette catégorie comprend les instruments pour lesquels la technique d'évaluation comprend des données qui ne sont pas observables et dont les données ont une incidence importante sur l'évaluation de l'instrument.

À la date de clôture, aucun instrument financier n'était évalué à la juste valeur.

Prêt à recevoir et engagement de prêt

La BIC a divulgué mais n'a pas évalué son prêt à recevoir et son engagement de prêt à leur juste valeur. Bien que l'engagement de prêt soit initialement comptabilisé à sa juste valeur, la différence entre la juste valeur à la comptabilisation initiale et le prix de l'opération n'est pas comptabilisée immédiatement en résultat, mais est différée dans la valeur comptable de l'engagement de prêt et du prêt à recevoir.

L'objectif des techniques d'évaluation est de parvenir à une évaluation à la juste valeur qui reflète le prix qui devrait être reçu pour vendre l'actif ou payé pour transférer le passif dans le cadre d'une opération ordonnée entre acteurs du marché à la date d'évaluation.

Afin de déterminer la juste valeur du prêt à recevoir et de l'engagement de prêt, la BIC a utilisé des techniques fondées sur la valeur actualisée nette et les flux de trésorerie actualisés, en plus de comparer le rendement d'instruments financiers de projets similaires pour lesquels des données de marché observables étaient disponibles. La direction a exercé son jugement et produit des estimations aux fins du choix du modèle d'évaluation et des taux d'actualisation appropriés ainsi que de la détermination des flux de trésorerie futurs prévus des instruments, de la probabilité de défaillance et de paiement anticipé des contreparties et des niveaux de volatilité et de corrélation prévus.

Les données et les valeurs des modèles ont été calibrées pour toutes les données historiques et les prévisions publiées et, le cas échéant et dans la mesure du possible, par rapport à des opérations similaires observées récemment. Ce processus d'étalonnage est intrinsèquement subjectif et donne lieu à diverses données et estimations possibles de la juste valeur; par conséquent, la direction a dû exercer son jugement afin de choisir l'approche la plus appropriée parmi ces possibilités.

La BIC s'est appuyée sur les rendements observables de prêts similaires pour le financement d'un projet d'infrastructure à grande échelle aux fins de l'évaluation à la juste valeur des instruments. Bien que la disponibilité des prix sur les marchés observables et des données utilisées dans le modèle ait réduit en partie la nécessité pour la direction d'exercer son jugement et d'effectuer des estimations, d'importantes données non observables pouvaient avoir une incidence importante sur les états financiers. Ces données comprennent notamment le calcul d'un écart de crédit propre à l'emprunteur et une évaluation des facteurs de risque utilisés pour des instruments comparables, mais pas nécessairement équivalents, servant à estimer les écarts de crédit et de liquidités dans le calcul de la juste valeur.

Les estimations de la juste valeur obtenues à partir des modèles ont ensuite été ajustées pour tenir compte d'autres facteurs, tels que les risques propres aux projets, dans la mesure où la BIC estimait qu'un acteur tiers des marchés puisse en tenir compte dans l'établissement du prix d'une transaction.

Instrument financiers non évalués à la juste valeur

Le tableau suivant présente les justes valeurs des instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur, et les analyses en fonction du niveau de la hiérarchie des justes valeurs dans lequel chaque évaluation est classée.

Au			30 septembre 2020		31 mars 2020	
	Note	Niveau	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable
Prêt à recevoir	7	3	822 505	1 220 241	975 142	1 075 131
Engagement de prêt	7	3	-	-	(221 000)	-

Il n'y a pas eu de transfert de montants entre les niveaux pendant la période de référence.

La juste valeur de tous les autres instruments financiers non évalués à la juste valeur est égale à leur valeur comptable.

6. Classement et évaluation des instruments financiers :

Le tableau suivant résume le classement des instruments financiers de la BIC :

Au	Note	Base d'évaluation	30 septembre 2020	31 mars 2020
Trésorerie	–	Coût après amortissement	657	221 768
Financement public à recevoir lié aux dépenses de fonctionnement	–	Coût après amortissement	8 548	8 612
Prêt à recevoir	7	Coût après amortissement	1 220 241	1 075 131
Créditeurs et charges à payer	10	Coût après amortissement	9 531	8 506

Voir la note 3 au sujet des méthodes comptables utilisées pour l'engagement de prêt qui sont expliquées dans les états financiers audités annuels de la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2020.

7. Prêt à recevoir et engagement de prêt :

Le 28 septembre 2018, la BIC a conclu une convention de crédit avec le REM. En vertu de cette convention, la BIC a accepté d'accorder un prêt de 1,283 milliards de dollars pour contribuer au financement du réseau de métro léger automatisé et électrique reliant le centre-ville de Montréal, la Rive-Sud, l'Ouest-de-l'Île, la Rive-Nord et l'aéroport Pierre-Elliott-Trudeau. Les décaissements du prêt s'échelonnent de l'exercice 2019 à l'exercice 2021, et le remboursement se fera sur 15 ans à compter de la date du premier décaissement. Les intérêts sur le prêt sont préférentiels. Ceux-ci s'accumuleront à un taux annuel composé trimestriellement de 1 % pendant les 10 premières années et seront ajoutés au montant du capital en circulation. Pendant les années 11 à 15, les intérêts seront versés trimestriellement à un taux annuel de 3 %. Le prêt a été décaissé en cinq versements et le remboursement sera échelonné sur 15 ans à compter de la date du premier décaissement. Au 30 septembre 2020, le plein montant du prêt de 1,283 milliards de dollars était financé.

Écarts d'évaluation lors de la comptabilisation initiale

Étant donné que le mandat de la BIC est de soutenir de grands projets d'infrastructure au Canada qui ne peuvent être entièrement financés par le secteur privé et d'investir dans ces projets, la BIC accorde des prêts à un taux inférieur à celui du marché. Par conséquent, la juste valeur de l'engagement de prêt et du prêt à recevoir est inférieure à celle qui serait offerte dans d'autres conditions si le taux consenti par la BIC correspondait à celui du marché du financement de projets d'infrastructure, soit le marché principal de la BIC.

Lors de la comptabilisation initiale, la BIC a estimé la juste valeur de l'engagement de prêt émis dans le cadre de la convention du REM en utilisant des techniques d'évaluation. Bien que certaines données aient été tirées d'opérations similaires récemment observées sur le marché principal, toutes les données importantes utilisées dans les techniques d'évaluation n'étaient pas entièrement observables. La différence entre la juste valeur lors de la comptabilisation initiale et le prix de transaction n'est pas comptabilisée immédiatement en résultat, mais est différée dans la valeur comptable de l'engagement de prêt et du prêt à recevoir. Étant donné que les soldes des prêts à recevoir décaissés en application de l'engagement sont considérés comme une continuation des engagements émis, le solde différé non amorti résultant des tranches d'engagement de prêt individuelles fait partie du prêt à recevoir au fur et à mesure que les décaissements sont effectués. Les montants différés sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif pendant la durée de vie combinée de l'engagement de prêt et du prêt à recevoir qui en résulte.

Le tableau suivant présente l'écart total non encore comptabilisé en résultat au début et à la fin de la période de référence ainsi qu'un rapprochement des variations du solde au cours de la période.

Écart d'évaluation

	Pour la période de six mois se terminant le 30 septembre 2020	Exercice clos le 31 mars 2020
Solde d'ouverture	481 404 \$	493 880 \$
Réduction de l'écart d'évaluation dû au passage du temps	(10 348)	(12 476)
Solde de clôture	471 056 \$	481 404 \$

	Pour la période de six mois se terminant le 30 septembre 2020	Exercice clos le 31 mars 2020
Composé de :		
Écart d'évaluation non comptabilisé relatif à l'engagement de prêt	— \$	85 460 \$
Écart d'évaluation non comptabilisé relatif au prêt à recevoir	471 056	395 944
Solde de clôture	471 056 \$	481 404 \$

Prêt à recevoir – coût amorti :

Le tableau suivant présente la variation du prêt pour le REM :

	Pour la période de six mois se terminant le 30 septembre 2020	Exercice clos le 31 mars 2020
Solde d'ouverture	1 075 131 \$	550 914 \$
Décaissements	221 000	513 000
Intérêts courus	10 846	14 040
Transfert de la provision pour engagement de prêt	(85 460)	(198 377)
Transfert de l'engagement de prêt – différé	85 460	198 377
Augmentation des prêts à recevoir due au passage du temps	10 348	12 476
Réduction de l'écart d'évaluation dû au passage du temps	(10 348)	(12 476)
Provision pour pertes	(86 736)	(2 823)
Solde de clôture	1 220 241 \$	1 075 131 \$

Engagement de prêt (provision) :

Au	30 septembre 2020	31 mars 2020
Engagement de prêt	496 136 \$	496 136 \$
Transfert lié aux prêts à recevoir	(496 136)	(410 675)
	–	85 461
Écart d'évaluation non comptabilisé relatif à l'engagement de prêt	–	(85 461)
	–\$	–\$

Pertes de crédit attendues :

D'après l'examen trimestriel des pertes de crédit attendues au titre de l'investissement dans le REM, un changement a eu lieu dans le risque de crédit et celui-ci s'est traduit par le transfert des instruments financiers de la phase 1 à la phase 2 pendant la période de clôture. Des pertes de crédit attendues à vie de 89,6 millions de dollars (31 mars 2020 – 2,8 millions de dollars sur 12 mois) ont été comptabilisées sur le prêt à recevoir à la date de référence.

La BIC a revu ses perspectives économiques sur le prêt pour le REM, compte tenu du degré d'incertitude plus élevé que d'habitude lié à la pandémie de COVID-19. Dans son estimation des pertes de crédit attendues aux phases 1 et 2, la direction envisage trois scénarios (de référence, optimiste et pessimiste), chacun tenant compte de renseignements prospectifs. Le scénario de référence est basé sur les évaluations internes, les données relatives à la PD provenant de la matrice de transition de Moody's, l'ECD et la PCD, et il est ajusté en fonction des perspectives de la direction sur les facteurs macroéconomiques et microéconomiques pertinents. Notre provision pour pertes sur créances rend compte de nos perspectives économiques au 30 septembre 2020. Au fur et à mesure que nous connaissons mieux les conséquences économiques de la crise

sanitaire, nous rajusterons les facteurs économiques et en tiendrons compte dans la provision pour pertes sur créances au cours des prochaines périodes.

L'augmentation de 86,7 millions de dollars enregistrée pendant la période précédente tient essentiellement à la révision à la baisse du crédit dans notre portefeuille en raison des changements apportés aux hypothèses utilisées dans le calcul de la provision pour pertes. Les conditions économiques créées par la pandémie de COVID-19 et l'état d'avancement du projet, de même que leur incidence sur l'augmentation du risque lié à la structure financière du prêt consenti par la BIC ont été pris en considération. Il n'y a eu aucun montant important en souffrance ou déprécié au 30 septembre 2020 (31 mars 2020 – montant nul).

Analyse de la qualité du crédit et exposition au risque de crédit

La BIC est exposée au risque de crédit par le biais de ses investissements dans son prêt à recevoir et son engagement de prêt.

Le tableau suivant présente des renseignements sur la qualité du crédit et l'exposition au risque de crédit relatives au prêt à recevoir et à l'engagement de prêt. En ce qui concerne le prêt à recevoir, les montants figurant dans le tableau représentent les valeurs comptables nettes. En ce qui concerne l'engagement de prêt, les montants figurant dans le tableau représentent les montants totaux engagés.

Les termes « phase 1 », « phase 2 » et « phase 3 » sont expliqués dans la note 3 des états financiers audités annuels de la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2020.

	30 septembre 2020				31 mars 2020
	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Total	Total
Prêts à recevoir au coût amorti					
Paliers 1 et 2 : Excellent	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Paliers 3 et 4 : Satisfaisant	-	-	-	-	1 077 954
Paliers 5 et 6 : Risque élevé	-	1 309 800	-	1 309 800	-
Palier 7 : Actif douteux	-	-	-	-	-
Valeur comptable brute	-	1 309 800	-	1 309 800	1 077 954
Provision pour pertes	-	(89 559)	-	(89 559)	(2 823)
Valeur comptable	-	1 220 241	-	1 220 241	1 075 131
Engagement de prêt	-	-	-	-	-
Paliers 1 et 2 : Excellent	-	-	-	-	-
Paliers 3 et 4 : Satisfaisant	-	-	-	-	221 000
Paliers 5 et 6 : Risque élevé	-	-	-	-	-
Palier 7 : Actif douteux	-	-	-	-	-
Engagement total	- \$	- \$	- \$	- \$	221 000 \$

La BIC détient une garantie sur les revenus futurs du projet financé lié à son prêt à recevoir.

Le financement public à recevoir lié aux dépenses de fonctionnement de la BIC s'élevait à 8 548 \$ au 30 septembre 2020 (31 mars 2020 – 8 612 \$). La contrepartie est le gouvernement du Canada.

Tous les instruments ci-dessus sont à jour.

Rapprochement des pertes de crédit attendues

Le tableau suivant fait le rapprochement entre la valeur comptable nette, à l'ouverture et à la clôture, pour le prêt à recevoir au coût amorti par phase.

	30 septembre 2020			30 septembre 2020 Total	31 mars 2020			31 mars 2020 Total
	Phase 1	Phase 2	Phase 3		Phase 1	Phase 2	Phase 3	
Prêt à recevoir au coût amorti								
Solde au 1 ^{er} avril	1 075 131 \$	- \$	- \$	1 075 131 \$	550 914 \$	- \$	- \$	550 914 \$
Transfert à la phase 1	-	-	-	-	-	-	-	-
Transfert à la phase 2	(1 306 976)	1 306 976	-	-	-	-	-	-
Transfert à la phase 3	-	-	-	-	-	-	-	-
Provision pour pertes	-	(86 735)	-	(86 735)	(2 823)	-	-	(2 823)
Avance sur les ententes précédentes	231 845	-	-	231 845	527 040	-	-	527 040
Nouveaux actifs financiers créés ou achetés	-	-	-	-	-	-	-	-
Radiations	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde de clôture	- \$	1 220 241 \$	- \$	1 220 241 \$	1 075 131 \$	- \$	- \$	1 075 131 \$

Le tableau suivant fait le rapprochement entre la provision à l'ouverture et à la clôture pour le prêt à recevoir au coût amorti par phase.

	30 septembre 2020			30 septembre 2020 Total	31 mars 2020			31 mars 2020 Total
	Phase 1	Phase 2	Phase 3		Phase 1	Phase 2	Phase 3	
Solde au 1 ^{er} avril	(2 823) \$	- \$	- \$	(2 823) \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Transfert à la phase 1	-	-	-	-	-	-	-	-
Transfert à la phase 2	2 823	(2 823)	-	-	-	-	-	-
Transfert à la phase 3	-	-	-	-	-	-	-	-
Provision pour pertes	-	(86 735)	-	(86 735)	(2 823)	-	-	(2 823)
Avance sur les ententes précédentes	-	-	-	-	-	-	-	-
Nouveaux actifs financiers créés ou achetés	-	-	-	-	-	-	-	-
Radiations	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde de clôture	- \$	(89 558) \$	- \$	(89 558) \$	(2 823) \$	- \$	- \$	(2 823) \$

8. Actifs loués au titre du droit d'utilisation et obligations locatives :

Le 31 août 2017, la BIC a conclu des contrats de location à long terme visant des locaux pour bureaux et des espaces d'entreposage situés au 150, rue King Ouest, Toronto (Ontario).

Chaque contrat de location est assorti d'une durée de dix ans commençant le 1^{er} juin 2018. La BIC a la possibilité de renouveler le contrat de location visant des locaux pour bureaux pour deux autres périodes consécutives de cinq années chacune.

Les détails relatifs aux actifs au titre du droit d'utilisation ont été comptabilisés comme suit au 30 septembre 2020 :

	titre du droit d'utilisation
Solde d'ouverture au 1 ^{er} avril 2020	3 441 \$
Acquisitions	-
Amortissement cumulé	(131)
Solde de clôture au 30 septembre 2020	3 310 \$

Les détails relatifs aux obligations locatives ont été comptabilisés comme suit au 30 septembre 2020 :

	Obligations locatives
Solde d'ouverture au 1 ^{er} avril 2020	4 014 \$
Charge d'intérêts	44
Paiements de contrat de location	(154)
Solde de clôture au 30 septembre 2020	3 904 \$
Obligations locatives courantes	224 \$
Obligations locatives non courantes	3 680
	3 904 \$

Il n'y a pas eu de contrat à court terme ni de contrat de faible valeur pendant la période de référence.

9. Biens et équipements :

	Améliorations locatives	Logiciels	Matériel informatique	Mobilier et matériel	Total
Coût :					
Solde au début de l'exercice	1 268 \$	- \$	223 \$	357 \$	1 848 \$
Acquisitions	-	501	9	0	510
Solde à la fin de la période	1 268	501	232	357	2 358
Amortissement cumulé :					
Solde au début de l'exercice	187	0	143	95	425
Charge d'amortissement	63	26	23	26	138
Solde à la fin de la période	250	26	166	121	563
Valeurs comptables					
Solde au 30 septembre 2020	1 018 \$	475 \$	66 \$	236 \$	1 795 \$

	Améliorations locatives	Matériel informatique	Mobilier et matériel	Total
Coût :				
Solde au début de l'exercice	1 239 \$	196 \$	325 \$	1 760 \$
Acquisitions	29	27	32	88
Solde à la fin de l'exercice	1 268	223	357	1 848
Amortissement cumulé :				
Solde au début de l'exercice	62	61	33	156
Charge d'amortissement	125	82	62	269
Solde à la fin de l'exercice	187	143	95	425
Valeurs comptables				
Solde au 31 mars 2020	1 081 \$	80 \$	262 \$	1 423 \$

Au 30 septembre 2020, aucun bien et équipement ne s'était déprécié (31 mars 2019 – montant nul).

10. Crédoiteurs et charges à payer :

Au	30 septembre 2020	31 mars 2020
Honoraires courus – Services consultatifs	4 831 \$	1 904 \$
Rémunération courue	2 268	5 873
Honoraires courus	1 687	559
Créditeurs	745	161
Autre	-	9
	9 531 \$	8 506 \$

11. Gestion du capital :

La BIC définit le montant du capital qu'elle gère comme correspondant au total de ses capitaux propres, qui sont constitués des bénéfices non distribués et de son capital social. Les objectifs de la société en matière de gestion du capital sont les suivants :

- Préserver sa capacité à poursuivre ses activités;
- Financer ses actifs;
- S'acquitter de sa mission et atteindre ses objectifs à l'égard du gouvernement du Canada et dans l'intérêt des Canadiens.

La BIC gère son capital en examinant formellement et régulièrement ses résultats réels par rapport aux budgets établis et partage cette information avec son comité des finances et de la

vérification et son conseil d'administration. La stratégie globale de la BIC en matière de gestion du capital comprend l'équilibrage annuel entre ses activités d'exploitation et d'investissement et son financement. La BIC adapte sa stratégie de gestion du capital en fonction de la conjoncture économique générale, des caractéristiques de risque des actifs sous-jacents et des exigences en matière de fonds de roulement. Les crédits de la BIC sont assujettis à des limites prévues dans son Plan d'entreprise, telles qu'approuvées annuellement par le Conseil du Trésor du Canada.

12. Transaction avec des parties liées :

Selon le principe de propriété commune, la Société est liée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. La Société effectue des transactions avec ces entités dans le cours normal de ses activités. Les transactions individuellement importantes de la BIC avec des entités liées à une autorité publique correspondent au financement public, approuvé dans la loi habilitante et le plan stratégique annuel de la BIC, et obtenu au moyen de demandes de prélèvement faites au ministère des Finances, ainsi que le bureau de projet conjoint (note 13) avec VIA Rail Canada, une société d'État.

Les autres parties liées de la BIC s'entendent principalement de ses principaux dirigeants ainsi que de leurs proches sur lesquels la société exerce une influence notable. Les principaux membres de la direction sont définis comme étant les dirigeants ayant l'autorité et la responsabilité de planifier, de diriger et de contrôler les activités de la BIC, y compris les membres du conseil d'administration.

13. Services-conseils

Le 4 septembre 2019, la BIC et VIA Rail Canada, une partie liée, ont établi un bureau de projet conjoint dans les bureaux de VIA Rail à Montréal (Québec) afin d'entreprendre les activités de réduction des risques, de vérification préalable, de préapprovisionnement et de planification à l'égard du projet de train à grande fréquence de VIA Rail. Les questions traitées devront faire l'objet d'un consensus entre la BIC et VIA Rail. Ce bureau, une association de fait, exerce son mandat pendant une période de 24 mois à compter de la date de l'entente; il ne crée pas d'entité juridique ou de partenariat entre la BIC et VIA Rail.

La BIC a reçu l'autorisation de financer jusqu'à 54,4 millions de dollars des charges liées aux activités de cette opération conjointe. Les charges liées à cette opération conjointe pour les périodes de trois mois et de six mois qui se terminent le 30 septembre 2020 sont décrites en détail dans le tableau ci-dessous.

Pour la période de trois mois se terminant le 30 septembre	2020	2019
Honoraires	6 888 \$	- \$
Recouvrement des coûts liés aux ressources de la BIC	490	-
Déplacements et communications	484	-
Locaux et matériel	14	-
Charges liées aux services consultatifs	7 876 \$	- \$

Pour la période de six mois se terminant le 30 septembre	2020	2019
Honoraires	13 084 \$	- \$
Recouvrement des coûts liés aux ressources de la BIC	918	-
Déplacements et communications	487	-
Locaux et matériel	27	-
Charges liées aux services consultatifs	14 516 \$	- \$

14. Événement ultérieur

En novembre 2020, après la fin du trimestre, Ehren Cory a été nommé chef de la direction de la Société.